

Convocation du 19/03/2025
Publication le 27/03/2025
Conseillers en exercice : 43
Présents : 34
Quorum : 22

SEANCE DU 25 MARS 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Vingt Cinq Mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 30_250325

**OBJET : POLITIQUE
SOCIALE, SANTE,
SOLIDARITE ET VIE
ASSOCIATIVE**

Approbation du Plan d'actions 2025-2030 pour l'égalité entre les femmes et les hommes à Aubagne et de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMAN, Monsieur Patrice JARQUE, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur JérémY COETTO, Monsieur JérémY PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Monsieur Laurent GUEDJ (donne pouvoir à Monsieur Franck-Clément CHAMLA), Madame Brigitte AMOROS (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY), Monsieur Laurent MIRLAND (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN)

ABSENTS :

Madame Jeannine LEVASSEUR

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_30-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/03/2025



Délibération n°30_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

Madame Julie GABRIEL rapporte :

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et une valeur capitale pour la démocratie. De nombreux textes législatifs ont été adoptés pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cependant, malgré les progrès accomplis, beaucoup d'inégalités subsistent encore aujourd'hui. Elles trouvent leurs racines dans les préjugés et les rôles sociaux stéréotypés trop souvent assignés, consciemment ou pas, aux femmes et aux hommes. Si l'égalité entre les femmes et les hommes est acquise en droit, elle peine à se concrétiser dans les faits et reste au cœur des enjeux des politiques publiques, tant économiques que sociales.

Les collectivités territoriales occupent une place centrale aux côtés des organisations et associations locales ou nationales. La proximité avec les habitants, les acteurs économiques, sociaux et culturels constituent un atout pour faire évoluer les mentalités, les comportements et prévenir les stéréotypes sexistes.

De par sa connaissance et sa capacité d'animation des territoires, la commune est à même de mener une politique publique en matière d'égalité femmes-hommes, en mobilisant les ressources existantes, et en répondant aux spécificités de chaque territoire.

Par ailleurs, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale s'adresse aux collectivités locales et régionales d'Europe, qui sont invitées à la signer, s'engageant ainsi publiquement et formellement à respecter le principe d'égalité des femmes et des hommes, et à mettre en œuvre les engagements qui y sont énoncés sur l'ensemble de leur territoire.

Pour assurer la mise en œuvre de ces engagements, chaque autorité signataire s'engage à élaborer un Plan d'actions pour l'égalité, définissant ses priorités, ses actions et ses ressources en la matière. En outre, chaque signataire s'engage à collaborer avec l'ensemble des institutions et organisations présentes sur son territoire afin de promouvoir la réalisation d'une égalité réelle dans les faits.

Pour tendre vers une égalité réelle, au-delà des actions volontaristes mises en œuvre dans le cadre des journées internationales de lutte contre les violences faites aux femmes et des droits des femmes, au-delà de l'engagement du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation qui œuvre à renforcer le réseau territorial pour mieux aider et accompagner les victimes, à prévenir les violences faites aux femmes et intrafamiliales, la Ville d'Aubagne affirme sa volonté d'impulser une stratégie territoriale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ce plan d'actions ambitieux, la Ville fixe les priorités de façon constructive et positive, et contribue à son échelle à faire évoluer un enjeu sociétal majeur et parvenir à des résultats concrets et mesurables. Quatre axes principaux sont identifiés :

- Renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- S'engager pour la santé des femmes ;
- Promouvoir l'égalité professionnelle et économique ;
- Développer la culture de l'égalité.

Ce plan a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux et engagés dans la lutte contre les discriminations et la défense des droits des femmes ainsi qu'avec les acteurs institutionnels.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_30-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/03/2025



Délibération n°30_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

Cette signature affirme donc la volonté de la Ville d'Aubagne de continuer à défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette délibération propose ainsi d'approuver le Plan d'actions joint en annexe, et d'autoriser le Maire à signer la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes également annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la loi n° 2019-828 du 6 Août 2019 de transformation de la Fonction Publique, article 80 et suivants visant au renforcement de l'égalité professionnelle,

VU le décret n° 2020-528 du 4 Mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

VU l'article L.131-1 du Code Général de la Fonction Publique,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'ADOPTER le Plan d'actions 2025-2030 pour l'égalité entre les femmes et les hommes à Aubagne ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_30-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/03/2025

